

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 526 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances

n° 526

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 mai 1938

Numéro JO
n° 498 du 31/05/1938

Date du numéro
31 mai 1938

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances: — le décret du 28 avril 1938 portant approbation de la mise à la disposition du gouverneur de la Côte française des Somalis d'un crédit spécial pour frais de réception extraordinaire (exercice 1938); — le décret du 28 avril 1938 portant relèvement de l'indemnité pour charges militaires du corps de l'inspection des colonies; — le décret du 3 mai 1938 portant fixation des pouvoirs disciplinaires des commandants de l'air aux colonies; le décret du 7 mai 1938 relatif aux conditions de recrutement des agents des services civils, autres que l'Indochine et de ceux des territoires sous mandat — le décret du 5 mai 1938 portant application, aux colonies et territoires relevant du Ministère, du décret-loi du 31 août 1937 interdisant l'installation dans les lieux publics de tous les appareils distributeurs fonctionnant moyennant un enjeu et reposant sur l'adresse ou le hasard. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

PIERRE-ALYPE